



**SANARY**  
SUR MER

**AVIS N°2024-15**

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE DE TITRES**

<b>PROCEDURE</b>	
<b>Fondement juridique</b>	<b>Article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)</b>
<b>Procédure</b>	<b>Procédure libre de sélection préalable</b>
<b>Considérations de fait</b>	Dans le cadre de l'organisation du Carré des Artistes 2024, qui se déroulera du 11 juillet au 09 août 2024 (les jeudis et vendredis soirs), la Commune de Sanary-sur-Mer prévoit d'accorder la délivrance de 11 titres d'occupation du domaine public (AOT) pour les stands des artistes exposants. Conformément au CGPPP, la Commune organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester
<b>Date de la présente publicité</b>	<i>10 juin 2024</i>
<b>Délai de candidature</b>	31 mai 2024
<b>Modalités de candidature</b>	Toute personne peut manifester son intérêt avant l'expiration du délai de candidature susvisé auprès du service Culturel dont les coordonnées figurent au bas de la présente publicité. Critères de sélection et pondération conformément au règlement d'organisation du Carré des Artistes pris par arrêté N°ARR24_805_CU. La candidature devra comporter les pièces exigées par l'arrêté susvisé. Les autres conditions et modalités de candidatures figurent dans cet arrêté, disponible sur le site Internet de la Commune.

<b>TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNÉ</b>	
<b>Objet des titres d'occupation</b>	AOT accordées aux artistes dont la candidature sera retenue pour le Carré des Artistes 2024
<b>Durée des titres</b>	Valables pour la durée du Carré des Artistes 2024, soit 2 soirs par semaine les jeudis et vendredis, de 18h30 à 01h00, du jeudi 11 juillet au vendredi 09 août 2024 .
<b>Localisation, superficie et redevance annuelle du domaine occupé</b>	Localisation : Parvis de la Mairie Superficie : <i>3 m linéaire</i> Redevance : 12 € / stand / jour, conformément au tarif fixé en Conseil municipal par délibération n°2023-220 du 13 décembre 2023.
<b>Autres caractéristiques</b>	Aucun droit au renouvellement à l'expiration du titre : celui-ci n'est valable que pour l'édition 2024

Contact : service Culturel (Espace Saint-Nazaire, 8 rue Joseph Courrau, 83110 Sanary-sur-Mer), ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h30 et 16h30 le vendredi, 04 94 32 97 89.

Candidatures à adresser à : Commune de Sanary-sur-Mer, Service Culturel, 1 place de la République, CS 70001, 83112 SANARY-SUR-MER CEDEX.